

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JEGOU Christelle (suppléante) ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GOUAULT Jacky à CHAPPÉ Fanny ; GRAEBER Sophie à DOYEN Virginie ; HERVÉ Gildas à CONNAN Guy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; PAGNY Gilles à CONNAN Josette ; PRIGENT Christian à LE GAOUYAT Samuel ; RASLE-ROCHE Morgan à RANNOU Hervé ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUMAIL Michel ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	64
Procurations	12
Votants	76
Absents	12

DEL2024-03-027

TABLEAU DES EFFECTIFS ET EMPLOIS NON PERMANENTS

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération DEL2024-03-045 du Conseil d'agglomération en date du 26/03/2024 relative au vote du budget ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier et/ou temporaire d'activité en application de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de recruter du personnel en qualité d'agent contractuel pour pallier aux arrêts, congés et toutes absences afin de garantir la continuité du service public ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Adopte le tableau des effectifs permanents tel que présenté ci-après ;
- Autorise le Président à recruter des agents sur emplois permanents ;
- Autorise le Président à recruter des contractuels pour pallier aux arrêts, congés et toutes absences dans la limite du tableau des effectifs ;
- Autorise le Président à recruter des contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- Autorise le Président à recruter des contractuels pour faire face aux besoins saisonniers ;
- Autorise le Président à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Confirme que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU



EFFECTIFS TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 1er JANVIER 2024

Grade	Catégorie	DHS	Nombre de postes	Postes pourvus	ETP	Effectif titulaires et stagiaires	Effectif non tit. (CDI et CDD)	H	F
Filière administrative									
DGS 40 à 80 000 hbts	A	35	1	1	1.00		1	1	
DGA 40 à 150 000 hbts	A	35	4	2	2.00	2		1	1
Attaché hors classe	A	35	1	0	0.00				
Attaché principal	A	35		5	5.00	4	1	3	2
Attaché	A	35		14	14.00	8	6	5	9
Rédacteur principal 1 ^è classe	B	35		8	8.00	7	1		8
Rédacteur principal 2 ^è classe	B	35		8	8.00	8			8
Rédacteur	B	35		11	11.00	7	4	3	8
Rédacteur	B	8.75		1	0.25		1	1	
Adjoint administratif principal 1 ^è classe	C	35		22	22.00	22		1	21
Adjoint administratif principal 1 ^è classe	C	28		1	0.80	1			1
Adjoint administratif principal 2 ^è classe	C	35		8	8.00	8			8
Adjoint administratif principal 2 ^è classe	C	30		1	0.86	1			1
Adjoint administratif	C	35		15	15.00	12	3	2	13
Adjoint administratif	C	28		1	0.80	1			1
Adjoint administratif	C	17.5		1	0.50	1			1
TOTAL filière administrative				99	97.21	82	17	17	82
Filière technique									
DGST 40 à 80 000 hbts	A	35	1	1	1.00	1		1	
Ingénieur principal	A	35		5	5.00	5	0		5
Ingénieur	A	35		8	8.00	7	1	4	4
Technicien principal 1 ^è classe	f	35		5	5.00	3	2	3	2
Technicien principal 2 ^è classe	B	35		17	17.00	15	2	11	6

Technicien	B	35		11	11.00	7	4	7	4
Agent de maîtrise principal	C	35		6	6.00	6		6	
Agent de maîtrise principal	C	28		1	0.80		1		1
Agent de maîtrise	C	35		11	11.00	10	1	11	
Adjoint technique principal 1 ^è classe	C	35		32	32.00	32		28	4
Adjoint technique principal 1 ^è classe	C	28.75		1	0.82	1			1
Adjoint technique principal 2 ^è classe	C	35		21	21.00	21		17	4
Adjoint technique principal 2 ^è classe	C	30		2	1.71	2			2
Adjoint technique principal 2 ^è classe	C	28		1	0.80	1			1
Adjoint technique principal 2 ^è classe	C	24		1	0.69	1			1
Adjoint technique	C	35		38	38.00	37	1	34	4
Adjoint technique	C	30		4	3.43	4			4
Adjoint technique	C	28		3	2.40	3		1	2
TOTAL filière technique				168	165.65	156	12	123	45
Filière culturelle									
Assistant d'ens. Art. ppal 1 ^è cl	B	20		2	2.00	1	1	1	1
Assistant d'ens. Art. ppal 1 ^è cl	B	15.33		1	0.77		1	1	
Assistant d'ens. Art. ppal 1 ^è cl	B	11.5		1	0.58	1		1	
Assistant d'ens. Art. ppal 1 ^è cl	B	9.9		1	0.50	1			1
Assistant d'ens. Art. ppal 2 ^è cl	B	20		1	1.00	1		1	
Assistant d'ens. Art. ppal 2 ^è cl	B	17		1	0.85		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	20		3	3.00	1	2	3	
Assistant d'enseignement artistique	B	12.58		1	0.63		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	12		1	0.60		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	11.66		1	0.58	1		1	
Assistant d'enseignement artistique	B	13.75		1	0.69		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	10.25		1	0.51		1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	10		1	0.50	1		1	
Assistant d'enseignement artistique	B	8.33		1	0.42		1	1	

Délibération

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240326-DEL2024_03_27-DE

Assistant d'enseignement artistique	B	7		1	0.35	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	6.5		1	0.33		1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	5.66		1	0.28		1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	4.5		1	0.23		1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	3.16		1	0.16		1	1
Assistant de conservation du patrimoine	B	35		2	2.00	2		2
TOTAL filière culturelle				24	15.96	10	14	17
Filière sociale								
Sage-femme hors classe	A	35		1	1.00	1		1
Infirmier en soins généraux cl sup	A	35		2	2.00	1	1	2
Infirmier en soins généraux cl normale	A	21		2	1.20		2	2
Educateur de jeunes enfants Cl except.	A	35		2	2.00	2		2
Educateur de jeunes enfants	A	35		5	5.00	3	2	5
Educateur de jeunes enfants	A	32		1	0.91		1	1
Educateur de jeunes enfants	A	31		1	0.89	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	30		1	0.86	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	28		4	3.20	2	2	4
Assistant socio-éducatif	A	35		1	1.00		1	1
Assistant socio-éducatif	A	28		1	0.80	1		1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	B	35		2	2.00		2	2
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	B	30		1	0.86	1		1
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	35		6	6.00	1	5	6
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	30		1	0.86	1	0	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	32		1	0.91		1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	28		1	0.80		1	1
Auxiliaire de soins ppal 2è cl	C	35		1	1.00	1		1
Auxiliaire de soins ppal 2è cl	C	32		2	1.83	2		2
Agent social ppal 1è cl	C	35		5	5.00	4	1	5
Agent social ppal 2è cl	C	35		1	1.00	1		1

Délibération

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240326-DEL2024_03_27-DE

Agent social ppal 2è cl	C	32		2	1.83	1	1	2
Agent social ppal 2è cl	C	28		1	0.80	1		1
Agent social	C	35		2	2.00	2		2
Agent social	C	32		1	0.91	1		1
Agent social	C	31.5		2	1.80	2		2
Agent social	C	30		2	1.71	2		2
Agent social	C	28		1	0.80	1		1
Agent social	C	22		1	0.63	1		1
Agent social	C	20		1	0.57	1		1
TOTAL filière sociale				55	50.17	35	20	0 55
Filière animation								
Animateur ppal 1è cl	B	35		3	3.00	3		1 2
Animateur	B	35		2	2.00	1	1	2
Adjoint d'animation ppal 1è cl	C	35		5	5.00	5		3 2
Adjoint d'animation ppal 2è cl	C	35		6	6.00	6		2 4
Adjoint d'animation	C	35		6	6.00	6		4 2
Adjoint d'animation	C	17.5		1	0.50	1		1
Adjoint d'animation	C	15		1	0.43	1		1
TOTAL filière animation				24	22.93	23	1	10 14
Filière sportive								
Educateur des APS principal 1è classe	B	35		3	3.00	3		3
Educateur des APS principal 2è classe	B	35		4	4.00	4		4
Educateur des APS	B	35		9	9.00	2	7	6 3
TOTAL filière sportive				16	16.00	9	7	13 3
TOTAL TOUTES FILIERES				386	367.91	315	71	180 206

Effectifs saisonniers

Grade	Effectif	ETP	Durée du contrat en mois	Service
ETAPS	1	35	8	Pôle nautique
ETAPS	9	35	2	Pôle nautique
Adjoint technique	2	35	5	Voirie
Adjoint d'animation (61 saisonniers + 21 stagiaires BAFA)	61	35	2	Jeunesse
Adjoint d'animation	15	35	2	Enfance
ETAPS	1	35	2	Piscine
Adjoint technique	2	35	2	Piscine
Adjoint administratif	1	35	6	Ecole de musique
Adjoint technique	22	28	2	Collecte des OM
Adjoint technique	10	28	2	Déchèterie
TOTAL	124	111		

Effectifs accroissement temporaire d'activités

Filière	Catégorie	ETP
Administrative	Catégorie C	6
Animation	Catégorie C	8
Technique	Catégorie C	14
Sociale	Catégorie C	1
Sportive	Catégorie C	0,5
TOTAL catégorie C		29,5
Culturelle	Catégorie B	0,5
Médico-Social	Catégorie B	3
Administrative	Catégorie B	2
Technique	Catégorie B	3,5
Sportive	Catégorie B	2,5
TOTAL catégorie B		11,5
Administrative	Catégorie A	1
TOTAL catégorie A		20,5